## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## **SÉANCE DU 21 MARS 2019**

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Pierre CASABONNE. Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, CHOURROUT-POURTALET, Jean-Pierre Martine MIRANDE. Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs:

Jean GASTOU à Alain TEULADE à Jean-Michel IDOIPE à Marianne PAPAREMBORDE à Marc OXIBAR à

Jacques NAYA Dominique FOIX Maylis DEL PIANTA Gérard ROSENTHAL

Maïte POTIN Aracéli ETCHENIQUE Jean-Etienne GAILLAT Jean-Pierre TERUEL Etienne SERNA Marthe CLOT

Alain QUINTANA

Patrick MAUNAS

Martine MIRANDE Anne BARBET Laurent KELLER

Fabienne MENE-SAFFRANE

à Daniel LACRAMPE à Valérie SARTOLOU

à Michel ADAM

à Jean-Jacques DALL'ACQUA

à Henriette BONNET à Denise MICHAUT à Marylise GASTON à André BERNOS à Pierre CASABONNE

Jean MARQUEZE

Suppléants: Jean-Pierre LOPEZ suppléant de Pierre Felix CAUHAPE

suppléant de Gérard BURS

David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), France JAUBERT-BATAILLE Absents:

(excusée), Cédric PUCHEU, Bernard AURISSET (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, , Aurélie GIRAUDON (excusée),

Robert BAREILLE (excusé), Pierre ARTIGUET (excusé)

RAPPORT N° 31-190321-DEV-

PARC D'ACTIVITÉS LANNERETONNE : VENTE D'UN TERRAIN

M. LACRAMPE rappelle que lors de l'aménagement du Parc d'Activités Lanneretonne III, une parcelle avait été préservée par l'ancienne Communauté de Communes du Piémont Oloronais, pour permettre à terme de désenclaver le terrain N 88.

Un projet d'aménagement, porté par la SAS TIA (Terrain Investissement Aquitaine) sur celui-ci nécessite, pour créer les accès aux futurs lots, d'acquérir une partie de cette parcelle N 0182 (environ 1 300 m² avant passage du géomètre).

L'avis des domaines, rendu le 21 févier 2019, estime la valeur vénale du bien à 9 000 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à vendre la partie de la parcelle N 0182 à la SAS TIA, d'une superficie d'environ 1 300 m², au prix de 9 000 € et à signer l'ensemble des actes,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 mars 2019

Affiché le 19.05.249

Suivent les signatures

Le Président

Signé D.L.

Daniel LACRAMPE



- Par publication ou notification le 28/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2019